



L'ACTUALITÉ

## RETOUR EN PRÉSENTIEL POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAPEB 2022

Tous les représentants du Réseau CAPEB ont enfin pu tenir l'assemblée générale confédérale sur site, à la Maison de la Mutualité, pour définir la feuille de route de la CAPEB.

De belles retrouvailles à la Maison de la Mutualité. Tous les Présidents et Secrétaires généraux des CAPEB départementales et régionales étaient là avec d'autres administrateurs départementaux et régionaux pour tenir cette assemblée générale en présentiel pour la première fois depuis deux ans, et pour renouveler une partie du Conseil d'administration qui accueille 4 nouveaux élus.

Difficile cependant d'oublier le contexte économique particulièrement incertain des entreprises qui naviguent à vue entre des carnets de commandes souvent pleins jusqu'à l'automne, des chantiers souvent retardés, voire arrêtés, faute de matériaux, et des clients qui renoncent parfois à leurs désirs de travaux parce que leur pouvoir d'achat ne leur permet plus.

Pas question de laisser l'Etat ignorer le sort de nos entreprises car, même si objectivement, elles ne sont pas les plus à plaindre aujourd'hui, faut-il pour autant attendre qu'elles le soient pour agir ? Nous pensons que non évidemment et les résolutions adoptées ce jeudi 21 avril confirment que l'ensemble du Réseau CAPEB est debout, prêt à affronter les vents et les marées, mais aussi déterminé à défendre les intérêts des petites entreprises



**JEAN-CHRISTOPHE REPON,**  
Président confédéral

du bâtiment, à commencer par leurs conditions d'activité. Trop de contraintes administratives transforment les artisans en gestionnaires alors qu'ils ont choisi leur métier pour l'exercer avant tout. Trop de dispositifs essentiels et déterminants pour l'accès au marché (RGE, CEE, MaPrimeRénov') restent extrêmement compliqués. Trop de réglementations imposent des contraintes injustifiées aux

entreprises, à l'instar de la REP Bâtiment et de la traçabilité des déchets voulue par les pouvoirs publics mais qui n'apporte rien. Trop de décisions politiques impactent directement les filières sans que rien n'ait été prévu pour les accompagner pour y faire face, comme c'est le cas de la RE2020. Trop de laxisme et d'incohérences demeurent au sein de la législation, que ce soit pour lutter contre les concurrences déloyales des plateformes, des micro-entreprises ou des travailleurs détachés

ou pour reconnaître la place qui revient aux 545 000 entreprises artisanales du bâtiment et à la CAPEB, qui les représente. Bref, trop de contraintes et pas assez de liberté pour agir davantage en faveur de l'amélioration du confort de tous, en faveur de la formation des jeunes filles et garçons et de leur intégration dans le monde professionnel, en faveur de la transition écologique et des évolutions de la société, notamment vers un monde numérisé. Ainsi, réunis en cette fin de semaine, tout le Réseau CAPEB a rappelé une nouvelle fois tout l'intérêt pour l'économie française de soutenir et de développer le modèle de l'entreprise artisanale, créateur de valeurs et d'emplois à l'échelon local.

Et pour accompagner les entreprises artisanales du bâtiment dans les évolutions qui s'imposent à elles, le Réseau CAPEB a adopté le Plan de transformation CAP CAPEB qui signe l'ouverture d'une nouvelle page dans l'histoire de la CAPEB, la volonté de tout un réseau de se mettre en ordre de marche pour mieux répondre aux besoins et aux attentes

des entreprises du bâtiment, un Réseau fort et structuré, coordonné et solidaire, un Réseau dynamique, qui se nourrit de ses forces et se donne les moyens de remédier à ses faiblesses.

Bref, un bel avenir s'annonce !  
**Plus forts. Ensemble !**



# RÉSEAU | ÉLECTIONS AUX POSTES À POURVOIR : LES NOUVEAUX ÉLUS

## LES ÉLU(E)S ET RÉÉLU(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

→ **11 POSTES** ÉTAIENT À POURVOIR  
CETTE ANNÉE AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

**4** délégués de circonscription électorale



**HERVÉ PRUVOT**

**Plombier chauffagiste**  
Aisne,  
délégué  
de la 2<sup>e</sup> CE



**CHRISTOPHE BELLANGER**

**Électricien**  
Maine-et-Loire,  
délégué  
de la 3<sup>e</sup> CE



**PATRICK BOUNHOL**

**Couvreur zingueur**  
Aveyron,  
délégué  
de la 5<sup>e</sup> CE



**CHRISTELLE ROZIER**

**Gestionnaire d'entreprise**  
Drôme,  
déléguée  
de la 8<sup>e</sup> CE

**3** Présidents d'UNA



**JEAN-CLAUDE RANCUREL**

**Plombier chauffagiste**  
Vaucluse,  
Président de l'UNA  
Couverture Plomberie  
Chauffage



**GILLES MAILET**

**Électricien**  
Maine-et-Loire,  
Président de l'UNA  
Équipement Électrique  
et Électro-Domotique



**JEAN-YVES LABAT**

**Plâtrier**  
Landes,  
Président de l'UNA  
Métiers et Techniques  
du Plâtre et de  
l'Isolation

**1** Présidente  
de la CNFA



**CÉCILE BEAUDONNAT**

**Gestionnaire d'une entreprise de charpente couverture**  
Puy-de-Dôme



**MAURICE KAROTSCH**

**Peintre**  
Bas-Rhin



**DAVID MORALES**

**Plaquiste**  
Haute-Garonne



**CORINE POSTEL**

**Conjointe-collaboratrice d'une entreprise de couverture**  
Yvelines

## ET AUX AUTRES POSTES À POURVOIR CETTE ANNÉE

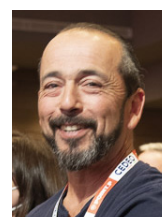
→ À LA COMMISSION D'ARBITRAGE

**1** élu au titre  
de la 3<sup>e</sup> CE



**JEAN-MARC PERNOT**  
**Couvreur**  
Loire Atlantique

**1** élu au titre  
de la 9<sup>e</sup> CE



**GUY PERLIÉ**  
**Maçon**  
Var

→ AU COG DU FONDS DE  
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU



**SANDRINE OSTORERO**  
**Plomberie chauffage**  
Haute-Vienne

→ AU GROUPE DE  
SUIVI DU RÉSEAU



**THIERRY BION**

**Ménisier**  
Var,  
au titre d'une  
CAPEB régionale

→ À LA COMMISSION  
DES FINANCES



**ALAIN RAVANNE**

**Maçon**  
Haute-Vienne



Bernard Thomasson,  
animateur de l'AG 2022.



## RÉSEAU

### → DES REMERCIEMENTS AUX ÉLUS SORTANTS



Le Président confédéral a remercié cette année 3 élus confédéraux, dont 2 étaient présents, qui quittent le Conseil et qui se sont investis dans le syndicalisme artisanal au niveau national, parfois depuis de très nombreuses années comme cela a été le cas pour Sabine Basili, et parfois depuis un peu moins longtemps mais sans pourtant moins de mobilisation comme cela a été le cas pour Michel Brochu et Michel Dumon.

## LE PLAN DE TRANSFORMATION CAP CAPEB POUR FORTIFIER LE RÉSEAU ET MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES



Pendant une année, le groupe de travail Structuration Réseau a préparé le projet de transformation CAP CAPEB. Sans vouloir « renverser la table », l'ambition est tout de même de rénover et de reconstruire le Réseau d'ici 2024 pour augmenter le nombre d'adhérents et donner ainsi encore davantage de poids à la CAPEB dans la défense des intérêts des entreprises artisanales.

Le Plan de transformation CAP CAPEB fixe 3 objectifs : améliorer le fonctionnement de la CAPEB et développer une plus grande réactivité, progresser dans la communication pour plus de visibilité et de confiance, et mieux défendre et servir les intérêts des entreprises pour répondre à leurs besoins d'aujourd'hui et de demain.

Pour y parvenir, 35 actions ont été définies, réparties sur quatre axes où des progrès sont réalisables. 13 actions pour faire vivre le Réseau et capitaliser, 4 pour clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs du Réseau, 5 pour mieux répondre aux besoins des adhérents et 13 actions pour consolider les fonctions communication et marketing.

Ce Plan de transformation CAP CAPEB s'inscrit sur une période de deux années au moins. Dans un premier temps, il s'agira de mieux coordonner les CAPEB, de diffuser les initiatives développées au sein du Réseau, d'impulser de la synergie et de la transversalité et de créer une direction marketing/développement/innovation.

Avec un cap stratégique partagé par tous, le Réseau pourra s'appuyer sur des élus mieux formés et des CAPEB mieux outillées. Ce sera alors, à l'horizon 2024, le temps de l'accomplissement, de la pérennisation de la mise en mouvement de la CAPEB avec l'ambition de faire des adhérents les premiers prescripteurs de la CAPEB.

“ Le Plan de transformation CAP CAPEB est une action structurante pour notre Réseau CAPEB, un plan d'actions stratégique majeur pour notre organisation.”

Jean-Christophe Repon  
Président confédéral

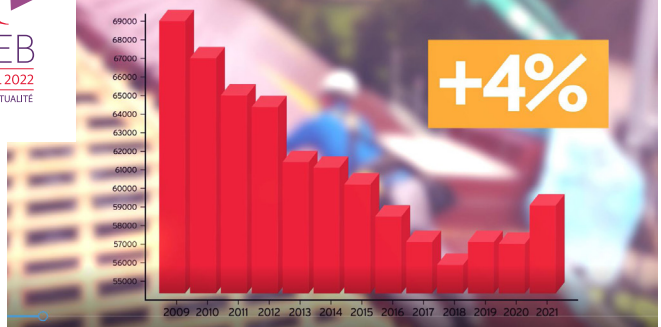
### → LA VIE DU RÉSEAU CAPEB EN 2021

#### LES QUESTIONS FINANCIÈRES OUVERTENT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

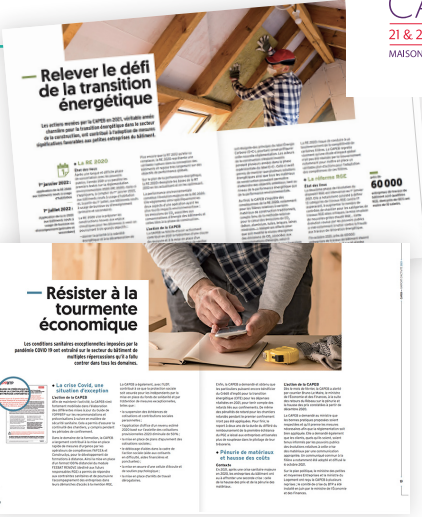


La séance statutaire a débuté par la présentation des comptes de la Confédération par le Trésorier Michel Dumon, suivie par celle des comptes du Fonds de Développement du Réseau par le Trésorier adjoint Francis Mathieu. Après une communication sur l'activité de Béranger Développement et le rapport de la Commission des Finances présenté par le rapporteur Thierry Bion, le Commissaire aux Comptes Edouard Voisin a lu son rapport par lequel il certifie les comptes de la Confédération.





## UN RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DANS UN NOUVEAU FORMAT



Le Président confédéral a présenté le rapport d'activité 2021 qui, contrairement aux précédents rapports, a été construit de manière transversale et non plus pôle par pôle. Dans la perspective de le rendre plus lisible et également diffusable à l'extérieur de la CAPEB, des choix ont été faits parmi les sujets abordés pour ne retenir que les plus marquants ou ceux qui s'inscrivent davantage dans l'actualité, à commencer par la bataille pour la représentativité que la CAPEB a gagnée. Ce rapport d'activité permet de souligner toutes les avancées et les propositions de la CAPEB en matière de transition énergétique, de politique environnementale, de marchés, de compétences... Il permet également de revenir sur une année de Covid au cours de laquelle le Réseau CAPEB a beaucoup œuvré pour aider les entreprises à franchir le cap et où, déjà, elle a alerté le Gouvernement sur les difficultés d'approvisionnement et les hausses de prix dès le mois de février 2021. Tous les travaux internes autour de la vie du Réseau sont évidemment partie intégrante de ce rapport qui revient également sur nos principales actions de lobbying. Ce rapport d'activité sera imprimé et diffusé auprès des acteurs institutionnels de l'artisanat et du bâtiment ainsi qu'auprès de l'exécutif et des parlementaires.



## LES FAITS MARQUANTS DU RÉSEAU EN 2021



C'est évidemment l'augmentation du nombre d'adhérents qui a marqué l'année 2021, fruit, tout à la fois de l'investissement de la CAPEB dans les outils et actions de communication, mais aussi du besoin des entreprises de ne pas rester isolées durant la crise sanitaire et de la qualité du service de proximité assuré par les CAPEB départementales.

C'est une grande satisfaction collective et un mouvement que nous souhaitons tous amplifier !

Autre motif de satisfaction l'an dernier : la reconnaissance de la CAPEB comme organisation majoritaire sur le champ des entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés.

En 2021, le comité stratégique de suivi relatif au financement des CAPEB Régionales qui avait été décidé par l'AG 2021, s'est réuni 6 fois. Grâce à son travail, tout est désormais prêt pour la signature des conventions triennales 2022/2024.

Les travaux relatifs à la structuration du Réseau se sont également déroulés toute l'année et ont abouti à un véritable plan stratégique, le plan de transformation CAP CAPEB, que les délégués ont voté ce jeudi à une forte majorité.

L'an dernier encore, les actions de formation ont été nombreuses, tant en direction des élus que des collaborateurs du Réseau. L'activité des élus confédéraux a suivi un nouveau rythme afin que chaque mois des échanges et des prises de décision soient possibles. Ainsi, 10 conseils d'administrations et 10 bureaux confédéraux ont été organisés. Dans le même esprit, une visio de 2 heures a eu lieu chaque mois avec les secrétaires généraux, de nombreux webinaires ont été proposés, et le président confédéral est allé à la rencontre d'une vingtaine de CAPEB.

À noter également, que 2021 aura été marquée par deux actions collectives très fortes dans le domaine de la formation : le lancement du portail maformationbatiment.fr d'une part et des partages de pratiques qui ont abouti à la constitution d'une communauté des conseillers formation.

## LES RAPPORTS DU GSR ET DU FDR



En 2021, 8 audits diagnostics ont été réalisés, 5 auprès de CAPEB départementales et 3 auprès de régions. Aucune difficulté particulière n'a été relevée pour les premières, fort heureusement. En revanche, les audits réalisés en régions ont montré une fragilité de ces structures.

À noter que les demandes de soutien du FDR n'ont pas été très nombreuses l'an dernier. 2 sur 4 ont été acceptées. Mais il faut rappeler ici que depuis 2009, 62 CAPEB départementales et 8 CAPEB régionales ont bénéficié de ce soutien.

Les actions collectives financées par le FDR ont permis de doubler les formations à l'attention des élus, de former 3/4 de collaborateurs de plus par rapport à 2020.

Enfin, outre les CPE et le portail maformationbatiment.fr, le FDR a également financé le déploiement de Nouma, un service de veille commerciale en marchés publics.



## MÉTIERS

### → REP BÂTIMENT, CEE, RE 2020, NUMÉRIQUE : NOS REVENDICATIONS



**En matière technique et professionnelle, c'est encore et toujours la simplification qui est au cœur de nos revendications, à commencer par la mise en place de la traçabilité des déchets, qu'il s'agisse de l'accès aux déchèteries ou du bordereau de dépôt des déchets.**

S'agissant de la REP Bâtiment, et les nouvelles contraintes qui l'accompagnent, la CAPEB demande que les modèles vertueux déjà existants d'organisation des entreprises en matière de gestion des déchets soient pris en compte, que les artisans et entreprises artisanales fabricants soient exonérés de la déclaration de l'écocontribution et que les pratiques de réemploi des matériaux et des équipements par les entreprises soient sécurisées.

**“ Il faut simplifier et assouplir les exigences administratives liées aux dossiers CEE. Trop de dossiers ont été rejetés pour des clients en milieu rural du fait de l'absence de numéros de voies publiques ! ”**

**Jean-Claude Rancurel**  
Président de l'UNA Couverture  
Pomberie Chauffage

**“ Nous demandons une exonération de l'écocontribution pour les entreprises pour lesquelles le coût de suivi et de déclaration serait supérieur au montant à verser et, pour les autres de nos entreprises, nous demandons un dispositif simplifié et clair. ”**

**Jean-Michel Martin**  
Président de l'UNA Charpente  
Menuiserie Agencement

Il faut également simplifier le dispositif des certificats d'économies d'énergie car les démarches administratives et les règles de fonctionnement, sans cesse modifiées, de ce dispositif sont toujours plus contraignantes pour les entreprises et ne leur permettent pas d'utiliser massivement les CEE pour encourager les particuliers à réaliser des travaux.

S'agissant de la RE2020, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics de veiller à la soutenabilité des critères et des seuils fixés en analysant les données collectées par l'observatoire qui doit être mis en place pour, le cas échéant, corriger les seuils réglementaires qui ne seraient pas soutenables, conformément à la clause de revoyure prévue.

La CAPEB souhaite par ailleurs que l'État prévoit un accompagnement des acteurs des filières impactées par la RE2020 pour les aider à s'adapter en termes de production, de qualité et de compétences. La CAPEB demande également que les Pouvoirs publics mènent une étude sur les incompatibilités réglementaires entre les RE2020 et les règles parasismiques et autres règles de construction des bâtiments.

Concernant la transition numérique des artisans et des entreprises artisanales du bâtiment, la CAPEB demande la poursuite de l'accompagnement des artisans et entreprises artisanales du bâtiment en vue de l'appropriation des outils digitaux, et notamment ceux relatifs au BIM, et rejette toute idée d'obligation réglementaire, de labels ou de certification.

## SOCIAL

### → LA CAPEB, L'OPPBTP ET L'IRIS-ST RENOUVELLENT LEUR ACCORD DE PARTENARIAT

**Depuis 2011, la CAPEB, l'OPPBTP et l'IRIS-ST ont noué des relations partenariales pour accompagner et faire progresser les entreprises artisanales du bâtiment dans l'évaluation des risques professionnels, les aider à acquérir progressivement une culture prévention en phase avec leur métier et faire évoluer leurs pratiques par une approche de la prévention résolument positive.**



La convention de partenariat qui les lie a été renouvelée ce jeudi 21 avril à l'occasion de l'assemblée générale, pour une durée de 4 ans.

La CAPEB souhaite, au travers cette convention, renforcer encore la mobilisation des entreprises artisanales pour faire progresser la prévention dans les entreprises, sur les chantiers et dans les ateliers et, ce faisant, permettre aux entreprises d'être encore plus performantes sur les plans économique, technique, et humain. Cet accord national pourra ensuite être décliné dans les départements et les régions au travers de conventions et de plans d'action coconstruits par les CAPEB régionales, les CAPEB départementales et les agences régionales de l'OPPBTP, sur la base de modèles élaborés par l'OPPBTP, la CAPEB, l'IRIS ST et la CNATP.

Cet accord national permettra la réalisation d'actions dans différentes thématiques : l'évaluation des risques professionnels, la prévention dans les métiers, la promotion de la prévention des risques professionnels et le développement de la prévention comme vecteur de modernité, d'innovation et d'attractivité. On notera notamment que la CAPEB, la CNATP et l'IRIS-ST seront associés aux études de l'OPPBTP liées à l'innovation, à la transition écologique et aux nouvelles technologies digitales.

**“ Je veux saluer l'objectif de cette convention qui vise à faire de la Prévention en santé sécurité un axe prioritaire dans le mode de fonctionnement des entreprises artisanales. ”**

**Jean-Christophe Repon**  
Président de la CAPEB

## → REPRÉSENTATIVITÉ, STATUT DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT, LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL : NOS PRIORITÉS



**Les entreprises artisanales du bâtiment représentent 95 % des entreprises du bâtiment et doivent, à ce titre, être représentées et défendues.**

Bien que majoritaire sur le champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés, la CAPEB persiste à réclamer une refonte des règles de mesure de la représentativité patronale pour corriger une hérésie : aujourd'hui, le calcul de cette représentativité prend en compte le nombre d'entreprises adhérentes à hauteur de 30 % seulement et le nombre de leurs salariés à 70 %. Une aberration pour une organisation patronale. C'est pourquoi la CAPEB milite pour une inversion des seuils, soit 70 % pour les entreprises et 30 % pour les salariés. La CAPEB demande également que soit instauré un système de double validation des accords de branche avec la prise en compte symétrique du nombre d'entreprises au même titre que du nombre de salariés pour la validation dans les accords collectifs des dispositions relatives aux entreprises de moins de 50 salariés. Elle milite pour une refonte du droit d'opposition sur les mêmes bases et pour la suppression de tout multiple compte d'une même entreprise dans la comptabilisation des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle ou interprofessionnelle.

**“ Nous avons interpellé l'administration et le Ministre des Comptes publics pour obtenir une sortie progressive du dispositif de la Déduction Forfaitaire Spécifique. Nous attendons maintenant une confirmation écrite de l'accord verbal que nous avons obtenu. ”**

**Dominique Gaspar**  
*Administrateur confédéral*

La CAPEB considère que le statut du travailleur indépendant doit être protégé et non dévoyé. Ainsi, la lutte contre les concurrences déloyales doit absolument être poursuivie et notamment les activités dissimulées via les plateformes de mise en relation qui facilitent la possibilité d'échapper aux obligations fiscales et sociales et l'exercice d'activités sans les qualifications professionnelles requises dans le bâtiment.

**“ La CAPEB demande au prochain Gouvernement d'intervenir afin de réguler et de contrôler les plateformes de mise en relation entre clients et travailleurs. ”**

**Corine Postel**  
*1<sup>ère</sup> vice-présidente de la CAPEB*

La CAPEB enjoint l'État de supprimer tous les dispositifs légaux qui génèrent des situations de dumping social, de renforcer les sanctions existantes contre les fraudes au détachement de salariés et de limiter à 2 ans l'exercice d'une activité principale sous le régime de la micro-entreprise. Enfin, la CAPEB revendique la préservation d'une caisse de retraite autonome des artisans.

## COMMUNICATION

### → WEB SÉRIE : 6 ÉPISODES POUR PROMOUVOIR LA CAPEB ET LES TALENTS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Tout au long de cette assemblée générale ont été diffusés 6 films visant à promouvoir la CAPEB et ses adhérents. Rappelons, en effet, qu'en janvier 2021, l'ensemble des Présidents des CAPEB départementales avaient été conviés à une visioconférence pour réfléchir au type d'action de communication qu'ils souhaitent voir développée par la Confédération en vue de promouvoir son image et d'encourager d'autres artisans à rejoindre ses rangs.



Le principe retenu avait été de valoriser l'expertise des adhérents de la CAPEB et leur fierté d'appartenance à notre organisation. 6 épisodes ont été tournés dans cet esprit.

La web série « Les Experts de la rénovation » est présentée par Arnaud Gidoïn, qui est allé à la rencontre des artisans retenus pour cette opération de communication. Deux reportages ont ainsi été tournés dans les Pyrénées Orientales où Robert Massuet, menuisier, et Bruno Vidal, ferronnier, travaillent à la restauration des cuves de Byrrh, les plus grandes du monde. Le premier reportage met en avant le professionnalisme, la flexibilité et l'inventivité des artisans ; le second valorise la démarche de transmission et de formation des jeunes.

En Indre-et-Loire, l'équipe est allée filmer Edouard, un jeune chef d'entreprise tailleur de pierre qui restaure une demeure située au sein du centre-ville de Tours. Le premier reportage dévoile un métier de passion, mais aussi d'avenir ; le second valorise le savoir-faire des artisans ainsi mis au service du patrimoine architectural français et de sa restauration.

Dans les Deux-Sèvres, l'objectif du premier reportage, qui met en scène Cédric Parrault, était de montrer comment les artisans font évoluer leurs métiers, s'adaptent et s'engagent pour le climat, au travers l'exemple d'une rénovation globale et vertueuse d'une maison d'habitation ancienne. Le second reportage valorise les métiers qui contribuent à la transition énergétique.



## ÉCONOMIE

### → NOS PRIORITÉS CONCERNANT L'ÉCONOMIE DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT



**En matière économique, l'urgence est que les Pouvoirs publics soutiennent les entreprises face aux difficultés d'approvisionnement et aux hausses de prix qui plombent leur activité.**

Dans le contexte de fortes tensions que connaissent les entreprises du bâtiment, il est essentiel que quelques dérogations soient accordées, notamment dans le cadre des marchés publics. Ainsi, la CAPEB revendique qu'une clause de réexamen des prix soit obligatoirement intégrée dans ces contrats en cas de forte hausse des prix des matériaux comme c'est le cas aujourd'hui. Il faut aussi que l'exécution de ces marchés puisse être suspendue en cas de pénurie de matériaux et ce, sans pénalité de retard.

**“ Nous participons activement au comité de crise du BTP et nous avons besoin d'y faire remonter vos signalements de tous comportements abusifs ou anormaux des industriels, distributeurs ou négociants.”**

**David Morales**

*Vice-Président, en charge des affaires économiques*

Permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de contribuer encore davantage au développement de l'économie locale et au bien-être des Français est l'objectif majeur de la CAPEB. Pour ce faire, elle milite pour que l'État s'engage vraiment dans la simplification administrative et dans l'harmonisation des dispositifs de qualification des entreprises et des aides aux travaux de rénovation et d'adaptabilité des logements.

Pour faire en sorte que l'activité perdure malgré les fortes hausses de prix qui réduisent le pouvoir d'achat des ménages, la CAPEB revendique toujours l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation. Il faut évidemment continuer à lutter contre la fraude et la concurrence déloyale sans pénaliser les entreprises vertueuses.



Il est également nécessaire de renforcer les capacités de financement et d'investissement des entreprises artisanales du bâtiment en facilitant la renégociation des PGE, en plafonnant les frais bancaires, en modulant les amortissements en fonction des capacités de l'entreprise, en acceptant que les biens amortissables à moins de 1500 € puissent être comptabilisés comme charges, notamment.

Au-delà, la CAPEB plaide pour que les Pouvoirs publics favorisent l'émergence d'une offre suffisante de véhicules professionnels propres, de bornes de recharge et d'emplacements de stationnement compatibles avec les véhicules professionnels. La CAPEB demande donc aux pouvoirs publics d'adapter le calendrier de mise en place des ZFE pour laisser aux constructeurs le temps de mettre sur le marché des véhicules répondant aux exigences. Enfin, la CAPEB réitère ses demandes concernant les marchés publics : veiller à adapter les clauses sociales et environnementales aux petites entreprises, exiger des maîtres d'ouvrage publics qu'ils règlent immédiatement la retenue de garantie, faire en sorte que les délais d'exécution des marchés ne soient pas dissuasifs pour les entreprises de proximité, et bien sûr, alléger les formalités.

**“ Le modèle de l'entreprise artisanale a fait la preuve de sa pertinence. Il doit être respecté et renforcé.”**

**Éric Le Dévéhat**

*Président de l'UNA Métiers de la Pierre et en charge du dossier patrimoine*

## FORMATION

### → LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TOUJOURS MOTEURS DE L'ENTREPRISE ARTISANALE



**En matière de compétences et de formation professionnelle, la CAPEB met en avant 5 priorités. La première est de travailler sur l'attractivité des métiers de l'artisanat du bâtiment afin que les atouts et les compétences du secteur soient mieux connus et mieux perçus. Pour ce faire, la CAPEB souhaite motiver les entreprises à partager avec les jeunes, hommes comme femmes, la connaissance et la fierté d'exercer leur métier. Elle souhaite aussi que les Conseils régionaux contribuent à aider les entreprises qui accueillent les collégiens et lycéens dans le cadre des heures dédiées à la connaissance des métiers.**

Cette valorisation des métiers de l'artisanat du bâtiment et leur féminisation doit également être assurée auprès des candidats pour dynamiser les recrutements tout comme doivent être promus auprès des entreprises les aides et outils de recrutements disponibles ainsi que les appuis conseil RH, notamment ceux cofinancés par Constructyts.

La CAPEB souhaite que les Pouvoirs publics prennent les bonnes dispositions pour intensifier le développement de l'apprentissage. Cela commence par l'orientation et la réorientation vers l'apprentissage, en sensibilisant les prescripteurs locaux et en adaptant les services publics (tels Affelnet et Parcoursup), en facilitant les entrées tout au long de l'année, en élargissant l'apprentissage aux titres professionnels et aux CQP, mais également en pérennisant légalement les primes aux TPE formatrices d'apprentis.

Pour ce faire, il faut aussi que les CFA du Bâtiment puissent bénéficier de conditions de financement leur permettant de maintenir une offre de formation adaptée aux besoins de l'artisanat, innovante, et déployée sur l'ensemble du territoire. Le développement de l'apprentissage passera aussi par la mise en réseau des BTP CFA paritaires pour en faire une référence d'excellence.

Pour répondre aux besoins des entreprises et avec l'expertise du CCCA-BTP, la CAPEB souhaite construire et promouvoir une démarche innovante de formation des formateurs professionnels permettant de faciliter la cohérence entre le cycle de formation en CFA et la pratique en entreprise, d'accélérer le déploiement dans les CFA des contenus de diplômes récemment rénovés par les professionnels et de faciliter l'accès des formateurs à des périodes en entreprise, avec le soutien des professionnels et du monde de l'éducation.

Par ailleurs, dans la mesure où le FAFCEA deviendra l'unique interlocuteur formation des artisans et conjoints collaborateur au 1<sup>er</sup> septembre. La CAPEB demande qu'il soit doté des moyens nécessaires au développement d'un offre de services adaptée à leurs spécificités.

C'est aussi le souci de la CAPEB concernant Constructyts et la priorité que l'OPCO doit donner aux TPE de moins de 11 salariés en termes de conseil et de service de proximité.



**“ Pourquoi des communautés de pratique ?  
L'enjeu est celui de la montée en compétences collective des conseillers pour une qualité de service renforcée auprès des adhérents. ”**

**Laure Vial**  
Cheffe de file des questions de formation pour la CAPEB

**“ L'Observatoire des métiers du BTP auquel la CAPEB contribue conduit des études sur les métiers et leurs évolutions ainsi que sur ceux qui les exercent. Il importe que les entreprises artisanales du bâtiment soient inclues dans ces études et répondent à ces enquêtes. ”**

**Thierry Ravon**  
Secrétaire adjoint



## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

La Lettre  
de la CAPEB

### PRESSE

En déplacement vendredi dans le Morbihan, le Président Jean-Christophe Repon a donné une interview au Télégramme sur la situation économique des entreprises artisanales du bâtiment, les hausses de prix souvent brutales et l'emploi. Mardi, il a enregistré une émission de Sud Radio « Le coup de main pour l'emploi » avec Jérôme Laverny, Directeur général chez Réseau National des Mission Emploi, et Benjamin Glaise, animateur de la matinale de Sud Radio. Le sujet portait sur la féminisation des métiers et l'apprentissage.

### CERC

Le groupement d'intérêt économique des cellules économiques régionales de conjoncture tenait son Conseil d'administration mardi après-midi sous la présidence de Jean-Christophe Repon.

### U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni mercredi.

Il est revenu sur les élections présidentielles et la position de l'U2P affirmée à cette occasion.

Il a ensuite examiné l'action proposée aux U2P territoriales dans le cadre des prochaines élections législatives.

Le Conseil National a par ailleurs examiné le projet d'accord ouvert à la signature sur la modernisation du paritarisme que Jean-Christophe Repon a négocié vendredi dernier au nom de l'U2P.

Il a également été question du projet de décret relatif à la formation des travailleurs indépendants précisant les modalités pratiques de mise en œuvre des évolutions du FAFCEA et des conseils de la formation au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Confédération se tenait jeudi et vendredi à la Maison de la Mutualité sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Elle a été l'occasion aussi de renouveler pour 4 ans notre convention avec l'OPPBT. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur les grands moments du congrès organisé le vendredi après-midi.

